

Banques—Loi

M. Lambert: Elles ne prêtent pas d'argent de toute façon.

M. Orlikow: Hier, le gouverneur de la Banque du Canada a fait aux Canadiens un autre de ses sermons économiques.

M. Evans: De magnifiques sermons.

M. Orlikow: Je rappellerais au secrétaire parlementaire que le gouverneur de la Banque du Canada donne le même genre de conseils depuis déjà six ans. C'est d'ailleurs ce genre de conseils qui a poussé le gouvernement libéral à imposer une réglementation des salaires et des prix en 1975. Pendant la campagne électorale de 1974, le parti libéral a promis de ne jamais imposer de contrôles, à un moment où la situation était urgente et que nous avions à faire face à une hausse du coût de la vie de 10.5 p. 100 pour l'année avant que le premier ministre (M. Trudeau) ne saisisse le Parlement de cette nouvelle atterrante. La réglementation des prix de des salaires fut imposée; cela était censé régler nos problèmes. Nous voici cinq ans plus tard, et le coût de la vie augmente dans à peu près la même proportion qu'au moment où le premier ministre imposait des contrôles en 1975.

Qu'a donc dit aux Canadiens le gouverneur de la Banque du Canada hier? Je me reporte à un article paru dans *The Gazette*. Voici:

«J'avoue être plutôt déçu des résultats jusqu'ici,» des politiques monétaires suivies depuis cinq ans, de déclarer Bouey à l'Empire Club de Toronto.

L'article dit plus loin:

Mais Bouey a prédit que la politique de restrictions monétaires adoptée récemment, qui visait à un plafond de croissance de 5.9 p. 100, influera davantage sur le régime de dépense que dans le passé et freinera la montée de l'inflation.

Il s'est trompé jusqu'à maintenant et il se trompe encore, bien sûr, car toutes les politiques du gouvernement, notamment en matière énergétique, entraîneront de fortes hausses des prix. La hausse sensible des prix énergétiques et alimentaires va faire encore augmenter le coût de la vie. Comme le disait le *Globe and Mail*, le gouverneur de la Banque du Canada parlait des entreprises lorsqu'il a dit ceci:

«S'il veulent survivre, les employeurs devront simplement empêcher leurs coûts—y compris leurs coûts de main-d'œuvre—de monter, et les employés ne peuvent revendiquer de trop fortes hausses salariales s'ils veulent éviter la faillite à leur employeur et conserver leurs emplois.

Le gouverneur de la Banque du Canada affirme aux petites gens de notre pays qu'ils ne devraient pas exiger que leurs salaires suivent l'augmentation du coût de la vie, bien que ce dernier ait augmenté de 10.5 p. 100 et bien qu'il doive augmenter de 11 à 12 p. 100 l'année prochaine. Il leur dit d'être prêts à faire des sacrifices. Je n'y trouverais certainement rien à redire si le gouverneur de la Banque du Canada donnait ces mêmes conseils à tout le monde.

Parlons un peu des institutions qui nous intéressent, parlons des banques.

M. Evans: Oh, oh!

M. Orlikow: Évidemment, le secrétaire parlementaire est un de ces ténors qui va prodiguer le genre de conseils d'orthodoxie

que nous ont donnés le gouverneur de la Banque du Canada et les fonctionnaires du ministère de Finances. Ils continuent à prêcher la même chose, bien que leur panacée n'ait pas marché, bien que le mal soit plus grave que jamais, bien que le coût de la vie soit nettement plus élevé qu'il ne l'ait jamais été. Je leur demande de prodiguer leurs conseils de façon égale. Alors que le gouverneur de la Banque du Canada a instamment invité les travailleurs à modérer leurs exigences, il n'a pas soufflé mot au sujet des banques. Peut-être le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) ne veut-il pas que je dise ces choses parce qu'il ne tient pas à ce que les gens sachent à quel point les banques ont fait de bonnes affaires. Je ne vois pas quelle autre raison il pourrait avoir de s'agiter.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. En toute franchise, je pense que le député d'en face sait fort bien pourquoi je suis plutôt offusqué par ses propos. C'est surtout parce qu'ils n'ont absolument aucun rapport avec la motion à l'étude.

Puis-je dire qu'il est 1 heure?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Le secrétaire parlementaire a soulevé un argument valable. Je sais que la loi sur les banques a une vaste portée, mais je pense que les députés devraient s'en tenir à la motion n° 25, actuellement à l'étude.

Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

● (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Lorsque nous avons levé la séance à 1 heure, la motion n° 5 concernant la loi sur les banques était à l'étude. Le député de Winnipeg-Nord avait la parole.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, durant les quelques instants dont j'ai pu profiter avant le déjeuner, j'ai fait inscrire au compte rendu certaines observations et opinions exprimées récemment par le gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey. J'ai signalé comment, à mon avis, il avait eu tort dans les conseils qu'il avait donnés aux Canadiens. J'ai également signalé qu'il faisait la morale à la masse des Canadiens qui doivent vivre du salaire qu'ils gagnent, en les incitant à être raisonnables dans leurs exigences pour empêcher que l'inflation ne devienne incontrôlable. J'étais sur le point d'exhorter le gouverneur de la Banque du Canada à tenir le même genre de discours aux banques canadiennes et à les inviter, elles aussi, à faire preuve de modération.